



BPJEPS Activités de la Forme - Options Cours Collectifs et Haltérophilie
Musculation - LAVAL (Session septembre)
Éducateur(trice) sportif(ve)

 **CREPS des Pays de la Loire**



Certification inscrite au RNCP : **Fiche n°37106**

Arrêté du 27 juillet 2022

Certificateur: Ministère chargé des sports

Date d'échéance de l'enregistrement : 8 novembre 2027

Sur la dernière session (2023-2024)

- Nombre de stagiaires : 10 stagiaires
- Nombre de stagiaires présentés à la certification : 10 stagiaires
- Taux de réussite au diplôme : 80 %
- Taux de satisfaction (Nombre de retour: 8) : 87.5%

ATTENTION : Si vous relevez de Parcoursup, inscrivez-vous : [BPJEPS Activités de la forme- PARCOURSUP](#)

► **Lien vidéo**

Objectifs et contexte

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation des activités de la forme nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

- Animer des activités : de cours collectif (LIA, STEP, PILATES,...) de cardio-training, de musculation, d'haltérophilie, de préparation physique, d'étirement, de récupération (STRETCHING, PILATES) de

renforcement au sein des salles de remises en forme, de thalassothérapie, de balnéothérapie, de clubs de vacances, de clubs sportifs et d'associations.

- Participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure, être gérant de salle.

Activités visées

- Participation au fonctionnement de la structure des activités de la forme
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités de la forme
- Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage des activités de la forme
- Encadrement de cours collectifs en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage

ou

- Encadrement de l'haltérophilie, musculation en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage

Compétences visées

- Encadrer tout public dans tout lieu toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
- Mobiliser les techniques de l'option « cours collectifs » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

ou

- Mobiliser les techniques de l'option « haltérophilie, musculation » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Conditions d'accès

Profil attendu :

Formation professionnelle qui s'adresse à des candidats ayant une pratique associative et/ou une expérience professionnelle salariée ou bénévole dans le domaine sportif, de la forme et de l'entretien de la santé.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

Pour accéder à cette formation, il est nécessaire de satisfaire à plusieurs obligations.

- Remplir un dossier d'inscription en ligne. Il doit être complet à la date limite de complétude, pour être pris en compte
- Satisfaire aux Tests d'exigences préalables (TEP) s'ils existent
- Satisfaire aux tests de sélection

Fiche informations complémentaires

Vous trouverez toutes les informations concernant ces étapes dans les onglets ci-dessous

Pour toutes demandes d'information, allez dans la section contact en bas de cette fiche.

Information importante :

La profession d'éducateur sportif est réglementée par le Code du sport et impose des conditions d'honorabilités spécifiques (casier judiciaire B2 vierge ou compatible avec le métier d'éducateur sportif)

Au cours de la formation, vous devrez, quel que soit votre statut, prouver votre honorabilité, pour avoir **le droit d'encadrer des publics dans le cadre de votre alternance.**

Pour plus d'information concernant les conditions d'honorabilité :  [Honorabilité](#)

Inscription : Documents à fournir

Lors de votre inscription, vous allez créer un compte avec une adresse mail. Cette adresse sera notre moyen principal de communication. Pour cette raison, merci de saisir une adresse mail valide et que vous consultez régulièrement.

Les différentes pièces à téléverser lors de votre inscription seront les suivantes :

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel en format photo)
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. **Utiliser obligatoirement ce modèle :**
 [Modèle certificat médical \(obligatoire\)](#)
- Justificatifs des diplômes obtenus
- Diplôme du PSC ou  (Prévention et Secours Civiques) ou diplôme équivalent en cours de validité (SST, PSE1 ou PSE2)
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre).
- Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française : Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense »
- Curriculum Vitae (CV)
- Lettre de motivation
- **Pour les sportifs de haut niveau**, un justificatif d'inscription sur la « Liste de haut niveau » devra être fournies:  [Accompagnement des athlètes de Haut Niveau](#)
- **Pour les Personnes en situation de handicap**, des aménagements sont possibles. Veuillez consulter la fiche d'accompagnement afin d'anticiper les démarches nécessaires :  [Accompagnement des Personnes en](#)

situation de handicap

Tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP) et Sélection (Ou Uniquement Sélection)

Tests d'exigences préalables

Pour entrer en formation, vous devez satisfaire aux TEP

- Descriptif des épreuves et des dispenses : **Arrêté du 27 juillet 2022** .
Vous trouverez le détail des DISPENSES ET ÉQUIVALENCES dans **Arrêté du 27 juillet 2022**

Modalités : Descriptif succinct des TEP

- Épreuve du **LUC LÉGER** pour l'option « a » et pour l'option « b » :
Course navette : palier 7 réalisé pour les **femmes** et palier **9** réalisé pour les **hommes**
- **Épreuve pour l'option « a » cours collectifs :**
Suivi de cours collectifs en musique comportant : échauffement, cours de STEP, renforcement musculaire, retour au calme.
Trame des enchaînements de l'épreuve n°2 - option « cours collectifs »
- **Épreuve pour l'option « b » haltérophilie, musculation :**
Tractions en supination ou pronation, squat, développé-couché

 Informations épreuves TEP

Date : Samedi 6 juin 2026

Lieu :  ACROPOLE, 104 Rue Victor Boissel, 53000 Laval

Tests de Sélection :

Seuls les candidats ayant satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation accéderont aux tests de sélection

Modalité : Entretien

Date : juin 2026

Lieu :  CREPS Des Pays de la Loire , 5 avenue de la Babinière 44240 La Chapelle sur Erdre OU ** CIS, 109, Avenue de Pierre de Coubertin - 53000 Laval**

 Accompagnement des Personnes en situation de handicap

 Accompagnement des athlètes de Haut Niveau

Modalités et déroulement de la formation

Positionnement :

Le positionnement consiste à situer les acquis du stagiaire au regard des exigences finales du diplôme. Il permet de construire un plan de formation individualisé

Seuls les candidats sélectionnés accéderont au positionnement

Modalités : séance d'information collective sur la formation puis entretien individuel

Date : 20 juin 2026

Lieu : **CREPS des Pays de la Loire**, 5 avenue de la Babinière 44240 La Chapelle sur Erdre

Déroulement de la formation :

Cette formation se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil dans laquelle un tuteur / Maître d'apprentissage sera désigné. En fonction du statut du stagiaire, il s'agira d'une structure de stage ou de l'employeur.

La formation en centre

Dates : 31 août 2026 au 30 juillet 2027

Lieu : **CREPS, 109, Avenue de Pierre de Coubertin - 53000 Laval**

Durées en centre et en entreprise: - Centre : 771 h (option a et b) - 645 h (option a) - 645 h (option b)
- Entreprise : 745 h

Format et horaires : Présentiel

Planning prévisionnel : communiqué au positionnement

Nombre de stagiaires : 10 minimum et 18 maximum

La formation en Entreprise :

Pour suivre cette formation, vous devez trouver une ou plusieurs structures d'alternance.

Plusieurs statuts sont possibles : Apprenti – Salarié ou en reconversion - stagiaire.

Nous vous invitons à débiter ces recherches au plus tôt (avant les tests de sélection). En cas de difficulté, vous pouvez contacter le coordonnateur  **contact coordinateur: Hervé DEGASNE**

Types de structures conseillées :

- Salles de fitness
- associations sportives
- clubs sportifs qui proposent : musculation, cours collectif, Cross Fit, Cross-training, ...

Le tuteur-riche ou maître d'apprentissage doit répondre à différents critères :

- Être titulaire d'un diplôme de même niveau ou supérieur au niveau de la formation suivie par le stagiaire et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle ;
- Être à jour de sa carte professionnelle ;
- Être mandaté par la structure d'accueil pour assurer le tutorat du stagiaire ;

- S'engager à participer aux réunions organisées par le centre de formation.

Restaurations et Hébergements

Les repas et l'hébergement ne sont pas inclus dans la formation mais possibilité de restauration et d'hébergement, contacter le  **CIS de Laval**

Programme de la formation :

La formation inclus et propose 3 parcours :

1. Option « a » cours collectifs ou
2. Option « b » haltérophilie et musculation ou
3. Option « a » et « b »

2 alternances

1. Alternance de cours pratiques et théoriques
2. Alternance en centre de formation et dans plusieurs structures professionnelles

Lieu de formation :  **CIS, 109, Avenue de Pierre de Coubertin - 53000 Laval**

La formation est structurée en 4 Unités Capitalisables

UC1

Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (connaissance du public et de l'environnement professionnel) :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté,
- Contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC2

Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (conception d'un projet d'animation) :

- Concevoir un projet d'animation,
 - Conduire un projet d'animation,
- Évaluer un projet d'animation

UC3

Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « AF » (conception d'une séance, d'un cycle) :

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage,
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage,
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UC4

Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage (mettre en œuvre une action) :

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention,
 - Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention,
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance entre contenu théorique et mise en pratique.
- Contenus proposés en présentiel et à distance via la plateforme collaborative "Moodle"
- Mobilisation d'outils et méthodes pédagogiques : Pédagogies actives, travaux de groupes, support de formation, module de formation à distance
- Accès à la documentation pédagogique et documentaires : via la Plateforme collaborative "Moodle", consultation et prêts d'ouvrages...

Modalités d'évaluation

Évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMS) :

La profession d'éducateur sportif est réglementée par le Code du sport et impose des conditions d'honorabilités spécifiques (casier judiciaire B2 vierge ou compatible avec le métier d'éducateur sportif)

Au cours de la formation, vous devrez, quel que soit votre statut, satisfaire à ces exigences, pour avoir **le droit d'encadrer des publics dans le cadre de votre alternance.**

L'attestation de réussite remise en cas de succès à l'épreuve des EPMS vous permettra de vous déclarer auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES) de votre lieu d'exercice, afin d'obtenir une attestation de carte professionnelle de stagiaire, après la vérification des conditions de votre honorabilité.

Cette démarche, pour laquelle vous serez accompagné dans le cadre de votre formation, est donc obligatoire.

Pour plus d'information concernant les conditions d'honorabilité :  **Honorabilité**

Modalité de l'épreuve :

- Évaluations des unités capitalisables

Elles sont organisées selon le référentiel de certification et les épreuves indiquées dans **Arrêté du 27 juillet 2022**

- Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

1) production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.

2.a) production d'un document comprenant un support d'activité « cours collectifs » composé de trois cycles d'animation de trois séances et un support d'activité « haltérophilie, musculation » composé de deux cycles d'animation de six séances ;

2.b) mise situation professionnelle composée d'une conduite de séance d'animation issue d'un des cycles susmentionnés, suivie d'un entretien portant sur la conduite de séance et le dossier dont elle est issue.

3.a) démonstration technique en cours collectif composée de trois séquences

3.b) « support activité « cours collectifs » : une conduite de séance d'apprentissage en cours collectifs composée de deux séquences comprenant deux activités différentes suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires OU « support activité « haltérophilie, musculation » : une conduite de séance d'apprentissage d'haltérophilie, musculation composée de trois séquences comprenant deux activités différentes suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires

OU

3.a) une démonstration technique en haltérophilie, musculation composée de trois mouvements

3.b) une conduite de séance d'entraînement en haltérophilie, musculation composée de deux séquences suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires

Équipe pédagogique

La formation est coordonnée par un responsable pédagogique désigné par le CREPS. Une assistante de formation assure le suivi administratif

L'équipe des formateurs est constitués d'experts de la discipline ou des domaines transversaux dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leur diplôme. Ils sont issus de différents cadre d'emploi publics ou privés

Pour la suite ...

Le titulaire du BPJEPS / DEJEPS obtient de droit, l'équivalence de certaines Unités Capitalisables ou blocs de compétences avec d'autre BPJEPS.

Le titulaire du diplôme peut compléter son parcours de formation en diversifiant ses compétences par l'acquisition d'un diplôme complémentaire de même niveau, ou la réalisation de formations continues. Avec de

l'expérience, le diplômé pourra s'orienter vers le niveau supérieur, vers des fonctions de coordination ou vers les concours, de la fonction publique territoriale notamment.

L'accompagnement individualisé au cours de la formation permettra d'envisager les perspectives qui seront adaptées à chacun pour faire suite à l'obtention du diplôme. Également, en cas de réussite partielle, la poursuite du parcours sera étudiée avec l'équipe de formation.

❶ Consulter le tableau des diplômes, concours et passerelles

Afin d'élargir ses compétences, vous pouvez poursuivre vers une formation certifiante : [🔗 Formations certifiante du CREPS](#)

Il est possible également de suivre des formations complémentaires : [🔗 Formations continus du CREPS](#)

Secteurs d'activités :

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » exerce principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness, franchises ou structures indépendantes, Il exerce également en nombre plus réduit dans le secteur associatif au sein d'associations sportives unisport ou omnisports. Depuis plusieurs années, l'exercice du métier en auto-entreprise est en développement. Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs.

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » réalise l'encadrement autonome en toute sécurité des pratiques individuelles telle que le cardio-training, la musculation, associées à l'activité professionnelle de coaching, et l'animation des cours collectifs à dominante « aérobic » tels que le Step, le Low Impact Aérobie ou les cours à concept (Les Mills, Pilates, Zumba, ...). Les évolutions de la pratique des activités de la forme et la diversification des publics tendent vers une prise en compte particulière de la pratique « santé » et/ou un encadrement sous formes individualisées ou en petits groupes (en club, à domicile ou en plein air, cross fit, running, urban training).

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » exerce le métier adossé aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur.

Plusieurs types d'emploi sont occupés :

- conseiller sportif spécialisé dans l'animation de cours collectifs ;
- conseiller sportif spécialisé dans l'accompagnement personnel ;
- présentateur en fitness ;
- responsable d'équipe d'animation.

Le titulaire du BPJEPS obtient de droit, l'équivalence des Unités Capitalisables 1 et 2 de tout autre BPJEPS quelle que soit la mention.

Insertion dans l'emploi: - Chiffres 2025

- En fin de formation BPJEPS, 78% des stagiaires obtiennent ou évoluent dans leur emploi (121 réponses)
- Depuis 2023, quelques mois après la fin de formation, 83% ont un emploi (190 réponses) ; sur ces 83%, 78% exercent dans le champ du sport ou de l'animation

JPO LAVAL

Portes ouvertes

BPJEPS Activités de la forme - Laval

Venez rencontrer les formateurs et visiter les installations

28 mars 2026 - de 10 h à 17 h

au CIS Laval, 109 Av. Pierre de Coubertin, 53000 Laval



DATES CLÉS

Période d'inscription

Du 10/12/2025 au 26/04/2026

Session de TEP

mai 2026 (09/05/2026)

 [Hors complétude 26/04/2026](#)

Session de Formation

août 2026 (31/08/2026 - 30/07/2027)

 [Hors complétude 31/05/2026](#)

Période d'inscription

Du 12/05/2026 au 01/07/2026

Session de TEP

juin 2026 (06/06/2026)

 [Hors complétude 01/07/2026](#)

Session de Formation

août 2026 (31/08/2026 - 30/07/2027)

 [Hors complétude 31/05/2026](#)



FINANCEMENT

- ✓ Auto-Financement
- ✓ CPF (Compte Personnel de Formation)
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Parcoursup
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- ✓ Transition Pro (ex Fongecif)

Information sur le contrat d'apprentissage

Xavier DUCROCQ -

xavier.ducrocq@adamssecfa.org

ADAMSSE CFA / CFA SPORT ET ANIMATION

www.adamssecfa.org / www.cfasa-pdl.fr

42 rue des Hauts Pavés - 44000 Nantes

02 51 82 72 08

Frais de dossier : 35 € non remboursable

Frais techniques : 50 € remboursable sur justificatif

**Coût de formation : A partir de 8 €/heure
soit pour un parcours complet 5782.50 €**

Les coûts de formation peuvent être pris en charge en tout ou partie en fonction de votre mode de financement (demandeur d'emploi, apprenti, CPF ...)
Pour toute demande de devis personnalisé qui prendra en compte vos droits à la formation et votre situation, prenez contact avec le

secrétariat.

[**Consulter notre page financement**](#)



CREPS des Pays de la Loire

5 Avenue de la Babinière - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

SECRÉTARIAT

Linda AYADI



 02 28 23 69 28

 linda.ayadi@creps-pdl.sports.gouv.fr

Florian DEROUIN

 06 60 87 44 76

 florian.derouin@creps-pdl.sports.gouv.fr

COORDINATION

Hervé DEGASNE

 06 21 53 39 70

 oslg.herve.degasne@orange.fr

Hanane BOUZRARA

 06 27 70 10 54

 Hananebouzrara@gmail.com